

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Concours estival

1- ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le concours estival est une initiative du centre commercial **Galeries Rive Nord**, propriété de FPI Cominar.

2- ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours, le participant doit :

- Résider au Québec et être âgé de 18 ans ou plus. Si le participant est âgé de moins de 18 ans, il devra avoir l'autorisation signée d'un parent (ou d'un tuteur légal) afin de se prévaloir de son prix;
- Ne pas être un employé, un représentant ou un mandataire du Fonds de Placement Immobilier Cominar (l'« Organisateur du concours ») ou une personne domiciliée avec ceux-ci.
- Avoir pris une photo au kiosque à photos situé à la cour centrale des Galeries Rive Nord et l'avoir partagé sur Facebook ou Instagram avec le #GRNenModeÉté entre le 8 et le 17 juillet 2022.

3- DURÉE DU CONCOURS

Le **concours estival** est d'une durée de 10 jours, soit du vendredi 8 juillet 2022 au dimanche 17 juillet 2022 inclusivement.

4- COMMENT PARTICIPER

Pour participer au **concours estival**, il suffit de se présenter à la cour centrale des Galeries Rive Nord, de se prendre en photo devant le kiosque à photos, de partager la photo sur Facebook ou Instagram avec le #GRNenModeÉté.

Les clients ne peuvent participer qu'une seule fois au concours durant la totalité de la durée du concours.

Aucun achat requis.

5- DESCRIPTION DES PRIX À GAGNER

Le prix à gagner est une planche à pagaie d'une valeur de 650 \$.

Le prix doit être accepté tel quel et n'est ni échangeable, ni transférable, ni monnayable.

Tout autre frais encouru par le gagnant, notamment les frais de transport, d'hébergement, les gratifications, les frais d'assurances ou tout autres frais accessoires sont exclus et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

6- ATTRIBUTION DES PRIX ET GAGNANTS

L'attribution du prix se fait de façon aléatoire, à la manière d'un tirage au sort. Les clients ne peuvent participer qu'une seule fois. Le prix sera attribué en date du 18 juillet 2022.

Le gagnant doit respecter toutes les conditions du présent règlement et devra:

- Récupérer son prix en personne, au comptoir du service à la clientèle de Galeries Rive Nord. Aucun envoi postal du prix ne sera autorisé;
- Compléter et signer le formulaire de déclaration et d'exonération, en répondant à la question mathématique (10 X 8) - 40;
- Fournir une pièce d'identité avec photo et une preuve de résidence au Québec sur réception de son prix.

À défaut de respecter les conditions du présent règlement, toute personne gagnante sera disqualifiée et devra renoncer à son prix conformément au présent règlement.

7- RÈGLES GÉNÉRALES

Le refus d'une personne sélectionnée à titre de gagnante d'accepter le PRIX selon les modalités prévues au présent règlement libère l'Organisateur du concours de toute obligation reliée à ce PRIX ou cette portion du prix envers cette personne.

Les inscriptions sont sujettes à vérification par l'Organisateur du concours. Toute inscription ou tentative d'inscription qui est, selon le cas, frauduleuse, illisible, incomplète, reçue ou effectuée en retard ou autrement non-conforme pourra être rejetée et ne donnera pas droit, selon le cas, à une inscription ou à un prix.

Le gagnant dégage l'Organisateur du concours, ses employés, agents et représentants de toute responsabilité liée à tout dommage qu'elle pourrait subir à la suite de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

En participant à ce concours, le participant autorise l'Organisateur du concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses renseignements personnels (nom, photo, voix, lieu de résidence) et/ou la déclaration relative à son prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

L'Organisateur du concours n'est pas responsable de la transcription ou de la saisie incorrecte ou inexacte de l'information relative à la participation au concours, des défauts techniques, de la perte, de l'illisibilité ou de l'effacement des renseignements, ou de toute autre erreur humaine ou technique liée à la participation au concours. Aucun formulaire de participation en retard, perdu, volé, non affranchi, illisible, non livré ou mal acheminé ne sera accepté.

L'Organisateur du concours se réserve le droit d'annuler, de terminer ou d'interrompre ce concours à sa discrétion en cas d'intervention humaine non autorisée, de fraude ou de toute autre

éventualité ou cause indépendante de sa volonté qui altère ou compromet l'administration, la sécurité, le caractère équitable ou le fonctionnement normal du concours, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

Si un participant admissible se voit attribuer un prix en raison d'une erreur, d'une défaillance ou d'un mauvais fonctionnement du système, ou encore d'une erreur humaine, le prix devra être réattribué lors d'un nouveau tirage.

Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours ne seront utilisés que pour l'administration de celui-ci par l'Organisateur du concours. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée au participant, à moins qu'il n'y ait autrement consenti.

Un différend quant à l'organisation du concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie, uniquement aux fins d'une intervention afin de le régler.

Le règlement du concours est disponible sur le site Web de **Galeries Rive Nord**

17 juin 2022